

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2020
Séance du 28 février 2020

N° 16

**Objet : Tarifs de l'eau potable et
de l'assainissement**

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille vingt et le vingt-huit du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de février 2020, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BLANC Michel

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard (jusqu'au rapport n° 3), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte (du rapport n° 1 au rapport n° 4 puis du rapport n° 12 au rapport final « motion »), BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 18), HERMITTE Francis, ISOARD Roger, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MEZZANO Gérard, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 3), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève (jusqu'au rapport n° 45), REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, RONDEAU Daniel, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, URQUIZAR Danièle, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à FIAERT Claude
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BLOT Michel a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
BONNET Martine a donné pouvoir à PRIMITERRA Geneviève
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
DOMENGE Eliane a donné pouvoir à VOLLAIRE Nadine
LE CORRE Thibaut a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 2)
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel

Etaient excusés :

AUBERT Serge	FLORES Sylvain
AUZET Éric	JULIEN Jacques
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BOURJAC Jean Marie	PELESTOR Michel
CHATARD Gilles	REBOUL Chidéric
DE VALCKENAERE Gilles	ROCHAT Jacques
EYMARD Max	TONELLI Corinne
FERAUD Maryline	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/03/2020

Application en ligne : enligne.com

99_DE-04-201067437-20200228-16_28022020

Monsieur Denis BAILLE, rapporteur, expose ce qui suit :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Provence Alpes Agglomération exerce les compétences Eau Potable et Assainissement sur l'ensemble de son territoire. Il convient de fixer les tarifs de l'eau potable et de l'assainissement facturés aux usagers.

Le ministère de l'Intérieur, dans une note (DGCL) du 18 septembre 2017, a indiqué que le tarif devait être harmonisé dans un délai raisonnable. Dans le cadre des études préalables à ce transfert de compétence, une étude financière (rétrécitive et prospective) a été menée et s'achève. Les résultats de cette étude doivent encore faire l'objet de l'analyse des services et d'un débat politique, afin d'arrêter le prix cible, la tarification cible, et la durée du lissage tarifaire (cette durée répondra aux objectifs d'égalité de traitement des usagers, de performance technique du service et d'équilibre financier du service – cet équilibre étant également dépendant du transfert des excédents des budgets communaux).

Dans ce cadre, et considérant que cette première année est une année de transition nécessaire à la mise en route du service, il est proposé, pour l'année 2020, de maintenir les derniers tarifs votés par les communes l'année 2019. Afin que tous les usagers payent le même prix de l'eau toutes taxes comprises à Provence Alpes Agglomération (hors redevances Pollution et Modernisation des réseaux de l'Agence de l'Eau), les redevances Abonnement et Consommation, Eau et Assainissement, pour chaque commune, sont adaptées pour tenir compte du rajout, ou non, de la T.V.A. (5,5 % pour l'eau et 10 % pour l'assainissement) et de la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau (0,0466 € par mètre cubes).

En ce qui concerne l'assainissement non collectif, les tarifs devront également faire l'objet d'une réévaluation au regard du service rendu à l'usager (réflexion à mener en parallèle au cours de l'année 2020). Il convient néanmoins d'étendre ces tarifs à l'ensemble du territoire intercommunal.

Le conseil d'exploitation des régies Eau et Assainissement a donné un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés lors de sa séance du 14 février 2020.

Il vous est demandé :

- de FIXER les prix des redevances d'eau potable et d'assainissement collectif dues par les usagers des régies Eau et Assainissement de Provence Alpes Agglomération aux montants exposés dans le tableau en annexe I de la présente délibération ;
- de FIXER le montant de la redevance Prélèvement de l'Agence de l'Eau au tarif voté par l'Agence de l'Eau, sans modulation (que ce soit lié au rendement, à la commune, etc...) ;

- d'ETENDRE les prestations et les tarifs des prestations d'Assainissement Non Collectif fixés à la délibération n° 33 du 12 décembre 2017 à toutes les communes du territoire de Provence Alpes Agglomération (cf. annexe II de la présente délibération).

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A la majorité pour 2 abstentions

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



